



8 septembre 2020. Présidence de la Mission d'Information sénatoriale sur l'organisation et le fonctionnement des fédérations sportives. Dépêche de l'AFP.

parlement-gouvernement-partis

Un rapport parlementaire pointe « le risque de disparition de la politique nationale du sport »

Un rapport parlementaire pointe le risque « de disparition de la politique nationale du sport » et plaide notamment pour un ministère des Sports à part entière alors qu'il vient d'être rattaché à l'Education nationale.

« Il faut consolider l'existence d'une politique nationale du sport, dotée d'un ministère à temps plein », a ainsi affirmé le sénateur Alain Fouché (LR) en présentant au Sénat les conclusions d'une mission d'information sur les fédérations sportives.

A l'appui de cette politique nationale du sport, le rapport insiste sur l'accompagnement public des fédérations via des subventions mais également via les conseillers techniques sportifs (CTS).

Ces 1.600 agents de l'Etat, qui interviennent dans les fédérations, sont considérés comme les chevilles ouvrières du sport français, et ont été menacés de suppression, puis de voir confier leur gestion directement aux fédérations.

Un courrier de la ministre déléguée chargée des Sports, Roxana Maracineanu, récemment envoyé aux CTS, a refermé la porte à ce projet de réforme, qui semblait au point mort depuis plusieurs mois.

« J'ai eu l'occasion de le dire publiquement, ces cadres doivent être les garants du service public du sport au travers des missions qui leur sont confiées par le ministère. J'y veillerai », promet ainsi la ministre dans ce courrier.



8 septembre 2020. Présidence de la Mission d'Information sénatoriale sur l'organisation et le fonctionnement des fédérations sportives. Dépêche de l'AFP.

Le rapport, dont seule une synthèse a été diffusée mardi, milite aussi pour que la ministre des Sports préside l'Agence nationale du sport (ANS). Financée par les crédits du ministère des Sports, l'ANS réunit l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et des représentants des entreprises.

Elle était jusqu'à présent présidée par Jean Castex, ancien délégué interministériel aux JO, devenu depuis Premier ministre.

Interrogé sur un texte de loi sur le sport en gestation depuis plusieurs mois, le sénateur Jean-Jacques Lozach (PS), a répondu qu'il n'avait « aucun élément de calendrier ».

« On est dans une séquence où le sport français se cherche, il y a une sorte de consensus pour sortir du modèle français hérité des années 60, mais le nouveau modèle tarde sérieusement à émerger », constate M. Lozach.

« Sur le terrain, même les responsables départementaux ou régionaux critiquent ce manque de lisibilité », entre le ministère, l'ANS, la délégation interministérielle au JO, le comité d'organisation des JO (Cojo Paris 2024), le comité national olympique et sportif français (CNOSF) etc...

« On voit certains dérapages (dopage, truccages, violences sexuelles, etc) et on ne voit pas apparaître de véritable méthodologie pour gérer et si possible traiter ce genre de dérapages dans le sport », a-t-il ajouté.

dec/arb/dep

2020/09/08 17:27:25 GMT+02:00
MSE02820 #769999 DGTE 1234 1x26vy (4) AFP (401)